

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2021**

La séance est ouverte à 19h par M le Maire, qui constate que le quorum est atteint. Maitena DIRIBARNE a donné pouvoir à Isabelle HENRY, Cécile LARRAMENDY à Pascale URRUTY-ETCHEGOIN.

Thierry POUSSON est présent à partir du 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour.

Xavier PIERRE est nommé secrétaire de séance.

### **1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021**

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021 est lu par Marie-Claire URRUTY.

Une rectification est apportée dans le titre du point 4 au nom de la commission qui est "égalité femmes-hommes" et non "égalité hommes-femmes".

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité des votants.

### **2 – Examen et approbation du budget primitif 2021**

M. le Maire lit et explique la note de présentation du budget primitif 2021.

Le budget proposé fait apparaître un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à 2 019 849,16 € (dont 320 736,16 € de virement à la section d'investissement), et un équilibre des recettes et des dépenses d'investissement à 1 798 966,83 €.

Xabi LARRE demande une précision sur l'investissement de la rue du 11 novembre. Cécile ITURRIA indique que les dépenses correspondantes ont été effectuées en début d'année et concernent donc bien le budget 2021.

Mattin ETCHEVERRY demande une précision sur le calcul de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il s'étonne également de l'absence du tableau présentant le détail des indemnités des élus. M. le Maire répond que si ces éléments sont obligatoires, ils seront communiqués lors d'un prochain conseil.

Xavier PIERRE regrette que le montant inscrit pour l'investissement de l'ancienne piscine représente la totalité de l'enveloppe de 400 000 € prévue pour l'opération. M. le Maire répond que les travaux pourraient être réalisés en intégralité dès cette année.

Mattin ETCHEVERRY craint que le programme Petites Villes de Demain ne se fasse pas, et préférerait ne pas inscrire la totalité du montant de l'investissement pour l'ancienne piscine dans le budget. M. le Maire fait part de sa certitude quant à la mise en place de ce programme. La date de la signature de la convention d'adhésion est prévue le 21 mai 2021 à Hasparren.

Isabelle HENRY regrette quant à elle le montant trop élevé budgétisé pour cet investissement.

Emmanuel DUPLACEAU précise que ce montant est une enveloppe et que le projet peut être réalisé à moindre coût.

Le budget primitif 2020 proposé est adopté par 15 voix pour et 4 contre (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Xabi LARRE).

### **3 – Taxes locales 2021**

M. le Maire présente les taux d'impositions 2020 et propose de laisser ces taux inchangés pour 2021 à 26,80 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti, et 33,98 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **4 – Budgets annexes du Train de Loisirs et du village vacances**

- Budget du train de loisirs :

Le budget proposé fait apparaître un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à 41 774 € et un équilibre des recettes et des dépenses d'investissement à 94 895 €.

Ce budget est adopté par 16 voix pour et 3 abstentions (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY).

- Budget du village vacances :

Le budget proposé fait apparaître un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à 17 498 € et un équilibre des recettes et des dépenses d'investissement à 29 856,59 €.

Ce budget est adopté par 16 voix pour et 3 abstentions (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY).

#### **5 – Acquisition foncière : terrain CHIQUIRIN**

M. le Maire propose l'acquisition du terrain de la famille CHIQUIRIN situé derrière la mairie pour un montant de 50 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **6 – Procédure DUP / EPFL : terrain Ste Eulalie**

M Le Maire propose de lancer une procédure d'expropriation sur le terrain Ste Eulalie suite à son classement en ZAD et au refus des propriétaires de vendre cette parcelle.

Isabelle HENRY regrette la mise en place d'une telle procédure. M le Maire rappelle que toutes les tentatives de négociation engagées ont échoué.

Cette proposition est adoptée par 15 voix pour et 4 abstentions (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Xabi LARRE).

#### **7 – Adressage : fonds de concours**

Mr le Maire propose de demander des fonds de concours auprès de la CAPB pour la réalisation de l'adressage sur la commune (budgétisée pour 6 000 €).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **8 – Réalisation du générateur photovoltaïque – toiture atelier par le SDEPA**

M le Maire propose de signer une convention précisant l'intervention du SDEPA pour la mise en place d'un générateur photovoltaïque sur les ateliers municipaux décidée lors d'un précédent conseil municipal.

Cette proposition est adoptée par 15 voix pour et 4 contre (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Xabi LARRE).

## **9 – Demande de subvention Citadelle en Scène**

Mr le Maire propose de demander une subvention exceptionnelle auprès de la CAPB pour le festival Citadelle en Scène.

Isabelle HENRY et Xabi LARRE regrettent que la manifestation ne soit pas revue à la baisse compte-tenu du contexte, et demandent le niveau de subvention attendu. M le Maire précise qu'il l'estime entre 5 et 10 k€ et que cet évènement depuis sa création est très attendu par les Saint-Jeannais.

Cette proposition est adoptée par 15 voix pour et 4 abstentions (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Xabi LARRE).

## **10 – Remboursement des frais de déplacement**

Mr le Maire propose de fixer à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021 les nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement des agents territoriaux dans le cadre de leurs fonctions sur la base des frais réels supportés et des indemnités kilométriques dans le cas d'utilisation d'un véhicule personnel, selon le barème national présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

## **11 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

M le Maire propose l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 5715,48 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

## **12 – Questions diverses**

Xabi LARRE faire part de sa surprise suite au fait qu'une proposition de la commission culture d'animation en basque au sein de l'équipe salariée de la mairie n'ait pas été présentée en Conseil Municipal.

M le Maire indique que ce projet ressort du fonctionnement de l'équipe salariée, sous sa responsabilité, et qu'il n'y a pas lieu de le soumettre au Conseil Municipal. Il précise que le plan d'actions doit être intégré dans le renouvellement du contrat de progrès avec la CAPB.

Xabi LARRE demande ensuite quelle suite a été apportée par la mairie suite au dépôt d'un permis de construire pour la construction de 29 logements place St Laurent.

M le Maire indique que l'instruction du dossier est faite par l'Etat. Le Maire peut donner un avis favorable ou défavorable mais ce sont les services de l'Etat qui décident en dernier lieu. Il précise que la voirie fera l'objet d'un aménagement par la CAPB pour sécuriser le cheminement des enfants dans ce secteur.

Aucune autre question diverse n'est soulevée.

La séance est levée par M. le Maire à 21h.

Le secrétaire de séance  
Xavier PIERRE